

## Rapport de la direction

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La préparation et la présentation des états financiers consolidés ci-joints ainsi que de toutes les autres informations du rapport annuel incombent à la direction. Celle-ci choisit et applique uniformément les principes et les méthodes comptables appropriés en plus de formuler des estimations jugées nécessaires pour préparer les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction doit également s'assurer que l'information financière présentée ailleurs dans ce rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité, la direction développe et maintient des systèmes de contrôles internes. Bien qu'aucun système rentable de contrôles internes ne puisse prévenir ni déceler toutes les erreurs et inexactitudes, la direction s'assure que ces systèmes sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés contre une perte importante ou une utilisation incorrecte, que les opérations sont dûment autorisées, comptabilisées et divulguées adéquatement et que les registres financiers sont fiables aux fins de la préparation des états financiers consolidés. Les vérificateurs internes, qui sont également des employés de la Société, revoient et évaluent les contrôles internes au nom de la direction. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par les vérificateurs indépendants Deloitte & Touche, s.r.l. conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Leur rapport est présenté plus loin.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière et de contrôles internes par l'entremise d'un comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Cette responsabilité est aussi exercée dans le cadre de rencontres périodiques avec les dirigeants, les membres de l'administration financière et les vérificateurs internes et indépendants où il est question des activités de vérification, de la pertinence des contrôles financiers internes et de la présentation de l'information financière. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés ainsi que l'analyse par la direction et il recommande au conseil d'administration de les adopter avant de les inclure dans le présent rapport annuel.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION,



Glenn Murphy

LE VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF ET CHEF DES FINANCES,



George Halatsis

## Rapport des vérificateurs

### Aux actionnaires de Corporation Shoppers Drug Mart

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Corporation Shoppers Drug Mart au 28 décembre 2002 et au 29 décembre 2001 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Corporation Shoppers Drug Mart au 28 décembre 2002 et au 29 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices de 52 semaines terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

LES COMPTABLES AGRÉÉS



Deloitte & Touche, s.r.l.

TORONTO (ONTARIO)  
LE 11 FÉVRIER 2003

## États consolidés des résultats

Exercices de 52 semaines terminés le 28 décembre 2002 et le 29 décembre 2001

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	2002	2001
<b>Produits</b>	<b>4 019 401 \$</b>	3 634 567 \$
<b>Charges d'exploitation</b>		
Coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation (note 3)	<b>3 518 291</b>	3 217 476
Amortissement	<b>77 827</b>	72 967
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>423 283</b>	344 124
Intérêts débiteurs (notes 2 et 4)	<b>79 011</b>	209 119
<b>Bénéfice avant impôts et amortissement de l'écart d'acquisition</b>	<b>344 272</b>	135 005
<b>Impôts (note 5)</b>		
Exigibles	<b>131 829</b>	59 291
Futurs	<b>3 859</b>	15 247
	<b>135 688</b>	74 538
<b>Bénéfice avant amortissement de l'écart d'acquisition</b>	<b>208 584</b>	60 467
Amortissement de l'écart d'acquisition (note 2)	—	53 288
<b>Bénéfice net</b>	<b>208 584 \$</b>	7 179 \$
<b>Par action ordinaire (note 13) :</b>		
<b>Bénéfice net</b>		
De base	<b>1,00 \$</b>	0,04 \$
Dilué	<b>0,98 \$</b>	0,04 \$

## États consolidés des bénéfices non répartis

Exercices de 52 semaines terminés le 28 décembre 2002 et le 29 décembre 2001

(en milliers de dollars)	2002	2001
<b>Bénéfices non répartis, déclarés au début de la période</b>	<b>15 726 \$</b>	2 337 \$
Incidence des nouvelles normes comptables (note 2)		
– Conversion des devises étrangères	<b>(43 770)</b>	(28 036)
– Rémunération à base d'actions	<b>(478)</b>	—
Bénéfice net	<b>208 584</b>	7 179
Prime sur le capital-actions acquis aux fins d'annulation (note 13)	<b>(2 346)</b>	(8 201)
Paiements en espèces au titre du régime d'options d'achat d'actions, déduction faite des impôts	—	(1 323)
<b>Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de la période</b>	<b>177 716 \$</b>	(28 044) \$

## Bilans consolidés

Au 28 décembre 2002 et au 29 décembre 2001

(en milliers de dollars)	2002	2001
<b>Actif</b>		
À court terme		
Débiteurs	321 720 \$	312 273 \$
Stocks	267 504	243 878
Impôts futurs (note 5)	7 009	7 971
Charges payées d'avance	3 993	3 597
	<b>600 226</b>	567 719
Créances à long terme (note 6)	133 127	100 218
Immobilisations corporelles (note 7)	392 903	360 915
Frais reportés (notes 2 et 8)	18 155	41 019
Impôts futurs (note 5)	14 912	17 809
Écart d'acquisition (note 9)	1 971 736	1 955 636
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 131 059 \$</b>	<b>3 043 316 \$</b>
<b>Passif</b>		
À court terme		
Dette bancaire (note 10)	10 774 \$	293 \$
Créditeurs et charges à payer	498 492	480 492
Impôts à payer	72 042	43 337
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 11)	12 500	—
	<b>593 808</b>	524 122
Dette à long terme (note 11)	926 063	1 109 545
Autres passifs à long terme (note 12)	13 689	19 088
	<b>1 533 560</b>	1 652 755
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (note 13)	1 419 783	1 418 605
Bénéfices non répartis (déficit) (note 2)	177 716	(28 044)
	<b>1 597 499</b>	1 390 561
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>3 131 059 \$</b>	<b>3 043 316 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

L'ADMINISTRATEUR,



Glenn Murphy

L'ADMINISTRATEUR,



Paul E. Raether

## États consolidés des flux de trésorerie

Exercices de 52 semaines terminés le 28 décembre 2002 et le 29 décembre 2001

(en milliers de dollars)	2002	2001
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	208 584 \$	7 179 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	97 784	164 750
(Gain) perte de change (note 2)	(10 599)	20 715
Impôts futurs	3 859	15 247
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	4 406	2 978
	<b>304 034</b>	210 869
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 14)	<b>16 955</b>	30 578
(Diminution) augmentation des passifs à long terme	<b>(5 583)</b>	2 281
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<b>315 406</b>	243 728
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(109 398)	(99 701)
Acquisitions d'entreprises	(19 787)	(2 444)
Créances à long terme	(39 699)	(16 631)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<b>(168 884)</b>	(118 776)
<b>Activités de financement</b>		
Dettes à long terme	651 822	264
Crédit renouvelable	—	(4 215)
Remboursement de la dette à long terme (note 11)	(811 742)	(591 232)
Produit tiré des instruments dérivés	8 066	—
Frais de financement reportés	(1 500)	(72)
Émission de capital-actions	340	520 579
Rachat de capital-actions	(3 552)	(18 616)
Rachat d'options d'achat d'actions	(437)	(2 287)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<b>(157 003)</b>	(95 579)
<b>(Diminution) augmentation de l'encaisse</b>	<b>(10 481)</b>	29 373
<b>Dettes bancaires au début de la période</b>	<b>(293)</b>	(29 666)
<b>Dettes bancaires à la fin de la période</b>	<b>(10 774) \$</b>	(293) \$
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts payés	65 497 \$	165 668 \$
Impôts sur les bénéfices payés	103 526 \$	23 489 \$

## Notes complémentaires

28 décembre 2002 et 29 décembre 2001 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

### 1. MODE DE PRÉSENTATION

Corporation Shoppers Drug Mart (la «Société») est le concédant de licences d'environ 844 pharmacies Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de détail offrant une gamme complète de services au Canada. Les franchisés-proprétaires (les «franchisés») exploitent les établissements Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. De plus, la Société détient et exploite un réseau de 46 centres de soins à domicile Shoppers Home Health Care. La Société est cotée à la Bourse de Toronto depuis le 21 novembre 2001.

Les ventes à des clients externes des pharmacies de détail détenues par les franchisés et des établissements détenus par la Société (les «ventes du réseau») se chiffraient à 5 438 700 \$ et à 4 996 360 \$, respectivement, pour les exercices de 52 semaines terminés le 28 décembre 2002 et le 29 décembre 2001. Les ventes du réseau autres que celles effectuées par les établissements que détient la Société ne font pas partie des produits de la Société.

L'exercice de la Société consiste en une période de 52 ou de 53 semaines se terminant le samedi le plus près du 31 décembre.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

#### Principe de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Corporation Shoppers Drug Mart et de ses filiales.

#### Constatation des produits

Les produits, tels qu'ils sont présentés dans les états consolidés des résultats, sont tirés de la vente de marchandises aux franchisés et constatés lorsque ces marchandises sont expédiées. Les frais réclamés en échange des prestations de services sont constatés lorsque ces services ont été rendus. La Société constate sa part des gains réalisés par les franchisés tout au long de l'année par l'entremise des frais de gestion qui sont calculés en fonction de la rentabilité du magasin. Les produits sont constatés uniquement lorsque le recouvrement est probable et que la Société est raisonnablement assurée quant à son évaluation.

Les produits des établissements appartenant à la Société sont constatés au moment où les marchandises sont vendues à des clients externes, déduction faite des retours.

#### Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le montant le moins élevé. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des biens, telle qu'elle est décrite ci-dessous :

Bâtiments	20 ans
Matériel et agencements	5 ou 10 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 5 ans
Améliorations locatives	durée du bail ou 10 ans, selon la période la plus courte

## Notes complémentaires

28 décembre 2002 et 29 décembre 2001 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

### Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à la durée de la dette à laquelle ils se rapportent. Les montants non amortis sont imputés aux résultats lorsque la presque totalité de la dette à laquelle ils se rapportent a été pratiquement réglée.

### Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations relativement aux régimes d'avantages sociaux des employés selon les conventions suivantes :

- Les coûts des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les employés sont déterminés de manière actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes de retraite, à l'indexation des salaires, à l'âge des employés au moment de leur retraite et aux coûts prévus des soins de santé.
- L'actif des régimes est évalué à la juste valeur aux fins du calcul de son rendement prévu.
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite et par les régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 12 ans et de 15 ans, respectivement.

### Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts entre la valeur comptable des postes du bilan et leur valeur fiscale correspondante. Selon la méthode du passif fiscal, les impôts futurs sont calculés en fonction des taux d'imposition des sociétés pratiquement en vigueur pour les années au cours desquelles les écarts devraient se résorber.

### Instruments financiers

La Société se sert de produits dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer les risques découlant de la fluctuation des taux d'intérêt de sa dette à long terme. Les produits ou les charges liés à l'utilisation de ces instruments sont inclus dans les intérêts débiteurs de l'exercice. La Société se sert également de produits dérivés sur devises afin de couvrir une tranche de sa dette à long terme libellée en dollars US.

La Société détermine, tant lors de la mise en place de la couverture que de façon continue par la suite, si les instruments dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

### Estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

### Écart d'acquisition

Pour 2002, la Société a adopté de façon prospective la nouvelle norme comptable du chapitre 3062, intitulée «Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels». Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, mais ils seront soumis à un test de dépréciation annuellement. L'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de ces actifs sera imputé aux résultats. Avant 2002, l'écart d'acquisition était amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 40 ans.

Au deuxième trimestre de 2002, la Société a achevé le test de dépréciation transitoire et a conclu qu'aucune charge ne devait être imputée à la valeur comptable de l'écart d'acquisition.

Le tableau suivant présente l'incidence de la nouvelle norme comptable du chapitre 3062 sur le bénéfice net et sur le bénéfice de base et dilué par action pour l'exercice précédent :

	2002	2001
<b>Bénéfice net</b>		
Bénéfice net	208 584 \$	7 179 \$
Plus : amortissement de l'écart d'acquisition	—	53 288
Bénéfice net rajusté	208 584 \$	60 467 \$
<b>Bénéfice par action de base</b>		
Bénéfice net	1,00 \$	0,04 \$
Plus : amortissement de l'écart d'acquisition	—	0,29
Bénéfice net rajusté	1,00 \$	0,33 \$
<b>Bénéfice par action dilué</b>		
Bénéfice net	0,98 \$	0,04 \$
Plus : amortissement de l'écart d'acquisition	—	0,29
Bénéfice net rajusté	0,98 \$	0,33 \$

### Conversion des devises étrangères

Pour 2002, la Société a adopté la nouvelle norme comptable du chapitre 1650, intitulée «Conversion des devises étrangères» de manière rétroactive avec retraitement des données des exercices précédents. La nouvelle norme élimine la méthode du report et de l'amortissement des gains et pertes de change non réalisés de la Société qui résultent de la conversion des actifs et des passifs monétaires à long terme. Par ailleurs, en vertu de la nouvelle norme, les gains et les pertes de change doivent entrer dans le calcul du bénéfice net.

La mise en œuvre de la nouvelle norme a entraîné une imputation aux bénéfices non répartis d'ouverture des exercices 2002 et 2001 de 43 770 \$ et de 28 036 \$, respectivement, ainsi qu'une réduction correspondante des frais reportés. De plus, en 2001, les intérêts débiteurs ont été accrus et le bénéfice net a été réduit de 15 734 \$ aux fins de la constatation de la perte totale de change non réalisée applicable à la conversion des prêts à long terme libellés en dollars US de la Société. En 2002, les intérêts débiteurs incluent un gain de change de 10 599 \$ (voir la note 4).

## Notes complémentaires

28 décembre 2002 et 29 décembre 2001 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

### Rémunération à base d'actions

La Société offre des régimes de rémunération à base d'actions, qui sont décrits à la note 13. Aucune charge n'est constatée à l'égard de ces régimes lorsque des options d'achat d'actions sont émises en faveur des employés et des administrateurs. Toute contrepartie payée par les employés et les administrateurs lors de la levée des options d'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions.

Pour 2002 la Société a adopté sur une base prospective la nouvelle norme comptable du chapitre 3870, intitulée «Rémunérations et autres paiements à base d'actions». Cette norme requiert la constatation du coût de la rémunération en ce qui a trait à certains types de rémunérations à base d'actions accordées aux employés et à d'autres personnes. Elle vise les octrois attribués le 1<sup>er</sup> janvier 2002 ou après cette date, ainsi que certaines attributions en cours à la date d'adoption. Certains octrois en cours à la date d'adoption doivent être constatés et imputés aux bénéfices non répartis d'ouverture. La mise en œuvre de la nouvelle norme a entraîné une imputation de 478 \$, après impôts, aux bénéfices non répartis d'ouverture de l'exercice 2002.

Comme le permet la nouvelle norme, la Société a décidé de ne pas utiliser la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options d'achat d'actions émises en vertu des régimes d'options d'achat d'actions à l'intention des employés et des administrateurs.

La note 13 présente les données pro forma relatives au bénéfice net et au bénéfice par action comme si la méthode de la juste valeur avait été utilisée.

### Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'état financier de l'exercice courant.

## 3. RESTRUCTURATION DE L'ENTREPRISE

Au poste du coût des marchandises vendues et autres charges d'exploitation pour l'exercice terminé le 29 décembre 2001 se trouve une charge de 19 500 \$ au titre de la restructuration du personnel découlant de la rationalisation des processus administratifs.

## 4. INTÉRÊTS DÉBITEURS

Les principaux éléments des intérêts débiteurs de la Société s'établissent comme suit :

	2002	2001
Intérêts sur la dette à long terme	65 247 \$	147 756 \$
Amortissement des frais de financement reportés	5 380	11 324
Radiation des frais de financement reportés	18 983	29 324
(Gain) perte de change	(10 599)	20 715
	<b>79 011 \$</b>	<b>209 119 \$</b>

## 5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	2002	2001
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial prévu par la loi	38,8 %	42,0 %
Redressement découlant de :		
Impôts des grandes sociétés	0,7 %	2,8 %
(Diminution) augmentation des impôts futurs découlant de la variation du taux d'imposition effectif	(0,2) %	1,5 %
Tranche non imposable des (gains) pertes en capital	(0,6) %	7,1 %
Constatation de l'économie d'impôts non constatée au cours d'un exercice antérieur	(0,1) %	(1,4) %
Charges non déductibles	0,8 %	3,2 %
Taux d'imposition effectif avant l'amortissement de l'écart d'acquisition	39,4 %	55,2 %
Amortissement de l'écart d'acquisition non déductible	—	36,0 %
Taux d'imposition effectif	39,4 %	91,2 %

Les principaux éléments des actifs d'impôts futurs de la Société s'établissent comme suit :

	2002	2001
<b>À court terme</b>		
Charges à payer	12 331 \$	14 756 \$
Frais d'émission d'actions	2 204	2 329
Bénéfices non imposés dans l'exercice considéré	(6 467)	(7 921)
Autres	(1 059)	(1 193)
	<b>7 009 \$</b>	<b>7 971 \$</b>
<b>À long terme</b>		
Actifs amortissables	4 296 \$	5 713 \$
Frais d'émission d'actions	3 967	5 983
Charges à payer	3 872	6 226
Frais de financement	3 742	(623)
Autres	(965)	510
	<b>14 912 \$</b>	<b>17 809 \$</b>

La Société dispose de 41 206 \$ de pertes en capital qu'elle peut appliquer contre des gains en capital futurs. Aucune économie d'impôts sur les bénéfices n'a été constatée relativement à ces pertes.

## Notes complémentaires

28 décembre 2002 et 29 décembre 2001 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

### 6. CRÉANCES À LONG TERME

	2002	2001
Créances à long terme des franchisés	106 807 \$	67 030 \$
Autres créances à long terme	26 320	33 188
	<b>133 127 \$</b>	<b>100 218 \$</b>

Les créances à long terme des franchisés consistent essentiellement en des effets à recevoir portant intérêt qui sont remboursables sur demande, ne comportent aucune modalité fixe de remboursement et sont partiellement garantis grâce aux actifs des établissements des franchisés. La Société ne prévoit pas exiger le remboursement de ces effets au cours du prochain exercice. Le taux d'intérêt est fixé une fois l'an et s'établissait à 10,5 % au 28 décembre 2002 et au 29 décembre 2001.

Les autres créances à long terme consistent en des prêts consentis à certains employés clés en vertu du régime d'achat d'actions ordinaires (voir la note 13) et en un montant d'écart de conversion à recevoir découlant des ententes relatives à des produits dérivés sur devises (voir la note 16). Les créances relatives aux prêts consentis aux fins d'achat d'actions ne portent aucun intérêt, viendront à échéance en 2007, en 2008 et en 2009, sont assujetties à certaines modalités de remboursement aux termes de la convention avec les actionnaires et sont garanties par les actions auxquelles les prêts se rapportent. Au 28 décembre 2002, la valeur marchande des actions détenues en tant que garanties était supérieure à celle des prêts à recevoir.

### 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2002			2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	26 063 \$	— \$	26 063 \$	25 258 \$	— \$	25 258 \$
Bâtiments	54 895	9 621	45 274	54 790	6 201	48 589
Matériel, agencements, matériel informatique et logiciels	301 019	128 187	172 832	244 513	85 459	159 054
Améliorations locatives	198 913	50 179	148 734	160 974	32 960	128 014
	<b>580 890 \$</b>	<b>187 987 \$</b>	<b>392 903 \$</b>	<b>485 535 \$</b>	<b>124 620 \$</b>	<b>360 915 \$</b>

### 8. FRAIS REPORTÉS

	2002			2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Frais de financement reportés	30 206 \$	12 051 \$	18 155 \$	54 722 \$	13 703 \$	41 019 \$

## 9. ÉCART D'ACQUISITION

	2002			2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Écart d'acquisition	2 074 741 \$	103 005 \$	1 971 736 \$	2 058 641 \$	103 005 \$	1 955 636 \$

## 10. DETTE BANCAIRE

Au 28 décembre 2002 et au 29 décembre 2001, la dette bancaire était principalement constituée de chèques non compensés, déduction faite des espèces.

## 11. DETTE À LONG TERME

	Échéance	2002	2001
Facilités non renouvelables à terme dégressif			
Tranche A	Janvier 2007	350 000 \$	350 000 \$
Tranche B		—	10 000
Tranche C (néant en 2002; 235 676 \$ US en 2001)		—	374 772
Tranche E (néant en 2002; 235 676 \$ US en 2001)		—	374 773
Tranche F (375 000 \$ US en 2002; néant en 2001)	Février 2009	588 563	—
		<b>938 563</b>	1 109 545
Facilité à terme renouvelable de 350 000 \$	Février 2007	—	—
Moins tranche à court terme de la dette à long terme		12 500	—
		<b>926 063 \$</b>	1 109 545 \$

Ces facilités portent intérêt, pour les prêts libellés en dollars CA, en fonction du taux préférentiel et des taux des acceptations bancaires et, pour les prêts libellés en dollars US, en fonction du taux préférentiel et du TIOL. À titre de garantie pour ces facilités, la Société a fourni un accord de sûreté générale qui couvre presque tout l'actif de la Société. La convention de crédit précise les priorités de garantie en vertu de chaque facilité et prévoit un certain nombre de clauses et d'engagements restrictifs auxquels la Société est tenue de se conformer.

Au cours de 2002, un montant de 10 000 \$ (15 000 \$ en 2001) emprunté en vertu de la tranche B a été remboursé, portant le montant de la facilité à néant. Au début de 2002, un montant de 23 176 \$ US (néant en 2001) emprunté en vertu des tranches C et E a été remboursé, réduisant le montant de chacune de ces facilités à 212 500 \$ US.

Le 22 mai 2002, la Société a négocié une modification des modalités de sa facilité de crédit bancaire de premier rang afin d'emprunter une somme additionnelle de 425 000 \$ US en vertu d'une nouvelle tranche F d'un prêt à terme. Le montant obtenu en vertu de la tranche F du prêt a servi au remboursement des sommes dues en vertu des tranches C et E des prêts à terme liés à la même facilité de crédit à cette date. En 2002, un montant de 50 000 \$ US emprunté en vertu de la tranche F de la facilité à terme a été remboursé, réduisant le montant de la facilité à 375 000 \$ US.

Aucun remboursement n'a été effectué de la tranche A du prêt à terme au cours de l'exercice (25 000 \$ en 2001).

## Notes complémentaires

28 décembre 2002 et 29 décembre 2001 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

Au 28 décembre 2002 et au 29 décembre 2001, des tranches de 8 561 \$ et de 1 882 \$, respectivement, de la facilité de crédit renouvelable de 350 000 \$ de la Société avaient été utilisées dans le cadre de lettres de crédit et de garanties de financement du commerce extérieur.

### Remboursements minimaux

Les remboursements minimaux exigibles de la dette à long terme pour les cinq prochaines années civiles sont les suivants :

2003	12 500 \$
2004	87 500
2005	100 000
2006	100 000
2007	50 000
de 2008 à 2009	588 563
	<hr/>
	938 563 \$

## 12. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

### Avantages sociaux futurs

La Société a mis en place des régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées auxquels presque tous les employés sont admissibles.

La Société met également à la disposition de certains employés des prestations de retraite additionnelles en vertu d'un régime non enregistré.

Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen de cotisations établies selon des méthodes d'évaluation actuarielle, ainsi qu'il est permis par les organismes de réglementation des régimes de retraite, le cas échéant. Le coût des prestations acquises par les employés est imputé aux résultats à mesure que les services sont rendus. Les prestations en vertu de ces régimes sont établies en fonction des années de service des employés et de leur salaire moyen de fin de carrière.

La Société a également mis en place des régimes d'avantages complémentaires de retraite qui procurent aux retraités des avantages comme une assurance-vie et une assurance-maladie. Les coûts liés à ces régimes sont imputés aux résultats à mesure que les prestations sont acquises par les employés en fonction des services rendus.

Les avantages sociaux futurs au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de 8 155 \$ au 28 décembre 2002 et de 9 345 \$ au 29 décembre 2001 sont inclus dans les autres passifs à long terme.

L'information sur les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Société s'établit comme suit :

	2002		2001	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	65 609 \$	3 087 \$	57 546 \$	2 703 \$
Juste valeur de l'actif des régimes	43 672	—	39 533	—
Situation de capitalisation – déficit des régimes	21 937	3 087	18 013	2 703
Pertes (gains) non comptabilisé(e)s	16 869	—	11 378	(7)
Passif au titre des prestations constituées	5 068 \$	3 087 \$	6 635 \$	2 710 \$
<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>				
Obligation au titre des prestations au début de la période	57 546 \$	2 703 \$	48 186 \$	2 403 \$
Coût des services rendus au cours de la période	4 114	378	3 357	409
Intérêts débiteurs	2 815	216	2 441	187
Cotisations des participants	919	—	910	—
Perte actuarielle	2 369	—	4 012	—
Prestations versées	(2 154)	(210)	(1 360)	(296)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de la période	65 609 \$	3 087 \$	57 546 \$	2 703 \$
<b>Juste valeur de l'actif des régimes</b>				
Valeur marchande de l'actif des régimes au début de la période	39 533 \$	— \$	34 172 \$	— \$
Rendement réel de l'actif des régimes	(1 401)	—	(1 213)	—
Cotisations patronales	6 775	210	7 024	296
Cotisations des participants	919	—	910	—
Prestations versées	(2 154)	(210)	(1 360)	(296)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de la période	43 672 \$	— \$	39 533 \$	— \$

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour calculer le passif au titre des prestations constituées de la Société sont les suivantes :

	2002			2001		
	Régimes de retraite enregistrés	Régimes de retraite non enregistrés	Autres régimes	Régimes de retraite enregistrés	Régimes de retraite non enregistrés	Autres régimes
Taux d'actualisation	6,50 %	3,25 %	7,00 %	6,50 %	3,25 %	7,00 %
Rendement prévu de l'actif des régimes	7,50 %	3,75 %	s. o.	7,50 %	3,75 %	s. o.
Augmentation de la rémunération	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %

Le taux tendanciel des coûts liés aux soins de santé utilisé est de 7,5 % et de 8,5 % pour 2002 et 2001, respectivement. Ce taux est réduit de 1 % à chaque exercice, jusqu'à ce qu'il atteigne un taux final de 5,5 % pour 2004 et les exercices ultérieurs.

## Notes complémentaires

28 décembre 2002 et 29 décembre 2001 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

Les composantes des charges liées aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Société s'établissent comme suit :

	2002		2001	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus	4 114 \$	378 \$	3 357 \$	409 \$
Intérêts débiteurs	2 815	216	2 441	187
Rendement prévu de l'actif des régimes	(2 099)	—	(1 826)	—
Amortissement	378	—	52	—
Charge nette	5 208 \$	594 \$	4 024 \$	596 \$

### 13. CAPITAL-ACTIONS

#### Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires.

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries sans valeur nominale.

	2002		2001	
	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée	Nombre d'actions ordinaires	Valeur attribuée
Solde au début	209 671 705	1 418 605 \$	171 310 000	856 553 \$
Actions émises	210 045	2 384	31 935 440	531 408
Actions rachetées	(178 262)	(1 206)	(1 785 440)	(10 415)
Actions converties en actions ordinaires	—	—	8 211 705	41 059
Solde à la fin	209 703 488	1 419 783 \$	209 671 705	1 418 605 \$

#### Nombre moyen pondéré d'actions en circulation

28 décembre 2002

De base 209 590 542

Dilué 213 468 576

29 décembre 2001

De base 183 306 247

Dilué 184 291 972

Le 30 décembre 2000, la Société comptait 8 211 705 actions sans droit de vote en circulation au prix de 5,00 \$ l'action. Les actions sans droit de vote ont été converties en actions ordinaires lorsque la Société est devenue une société ouverte.

Le 21 novembre 2001, la Société a émis 30 000 000 d'actions ordinaires dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne, au prix de 18,00 \$ l'action ordinaire. Le produit brut tiré de cette émission se chiffre à 540 000 \$, et la Société a engagé des frais d'émission de 19 054 \$, déduction faite des impôts de 10 774 \$. Par ailleurs, durant l'exercice terminé le 29 décembre 2001, la Société a émis 1 935 440 actions ordinaires, pour un produit net de 10 462 \$, déduction faite des impôts de 55 \$, et elle a racheté, aux fins d'annulation, 1 785 440 actions ordinaires au coût de 18 616 \$, qui comprenait une prime de 8 201 \$; ce dernier montant est en sus du capital déclaré et il a été imputé aux bénéfices non répartis.

Au cours de l'exercice terminé le 28 décembre 2002, la Société a émis 210 045 actions ordinaires dont la valeur attribuée est de 2 384 \$, déduction faite des impôts de 145 \$, y compris 14 037 actions ordinaires dont la valeur attribuée est de 74 \$ qui ont été émises à la levée d'options. En outre, 178 262 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation au coût de 3 552 \$, qui comprenait une prime de 2 346 \$; ce dernier montant est en sus du capital déclaré et il a été imputé aux bénéfices non répartis.

Les actions ordinaires qui peuvent être émises en vertu des régimes d'options d'achat d'actions de la Société ont un effet dilutif sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, qui se chiffre à 3 878 034 (985 725 en 2001).

Les conventions avec les actionnaires individuels traitent de questions liées au transfert de certaines actions de la direction et des franchisés, y compris les actions émises en vertu des options octroyées à la direction. En particulier, chacune de ces conventions prévoit, sous réserve de certaines exceptions, une interdiction générale à l'égard du transfert des actions d'un membre de la direction ou d'un franchisé pour une période de cinq ans à compter de la date à laquelle la convention a été conclue. Au 28 décembre 2002, 5 166 092 et 6 414 915 actions émises à l'intention de la direction et des franchisés, respectivement, étaient assujetties à cette restriction.

### Rémunération à base d'actions

La Société a établi des régimes de rémunération à base d'actions à l'intention de certains employés et des membres de son conseil d'administration, comme il est décrit ci-dessous, et a réservé 20 000 000 d'actions ordinaires qui seront émises en vertu de ces régimes. Les options d'achat d'actions ne sont inscrites dans les états financiers à leur prix de levée qu'au moment où elles sont levées. Si la charge de rémunération selon la méthode de la juste valeur avait été constatée sur les options d'achat d'actions, le bénéfice net de la Société pour l'exercice terminé le 28 décembre 2002 aurait été réduit de 2 575 \$. Le bénéfice de base par action aurait été de 0,98 \$ et le bénéfice dilué par action aurait été de 0,97 \$.

La juste valeur de chaque option a été estimée à la date de l'octroi selon le modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes. Les hypothèses relatives aux moyennes pondérées qui ont été utilisées pour calculer la valeur des options émises en vertu des régimes d'options à l'intention des employés et des administrateurs sont les suivantes :

	Régime à l'intention des employés	Régime à l'intention des administrateurs
Durée prévue	7,5 ans	6,5 ans
Dividendes prévus	néant	néant
Volatilité prévue	28,0 %	28,4 %
Taux d'intérêt sans risque	5,13 %	4,90 %

Le bénéfice pro forma et le bénéfice par action pro forma ne tiennent pas compte des options octroyées avant 2002.

## Notes complémentaires

28 décembre 2002 et 29 décembre 2001 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

### Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés

Le prix de levée par action des options émises à l'intention de certains employés ne peut être inférieur à la juste valeur marchande à la date de l'octroi des options. Les options acquises en fonction d'une période de temps et celles acquises en fonction du rendement sont octroyées en proportions égales. Les options acquises en fonction d'une période de temps peuvent être levées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'octroi, pendant les cinq années suivant la date d'octroi. Les options acquises en fonction du rendement peuvent être levées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'octroi, pendant les cinq années suivant la date d'octroi, pourvu que la Société ait atteint certaines cibles de rendement précises fondées sur le bénéfice. Les cibles de rendement qui n'ont pas été atteintes sont considérées avoir été atteintes si le rendement est obtenu sur une base cumulative au cours des années qui suivent. Les options acquises en fonction du rendement peuvent être entièrement levées au neuvième anniversaire de la date d'octroi (pourvu qu'elles n'aient pas pris fin autrement), que les cibles de rendement aient été atteintes ou non.

Au moment de la cessation d'emploi d'un titulaire d'options, toutes les options ne pouvant être levées prennent fin immédiatement, et les options pouvant être levées viennent à échéance dans les 180 jours qui suivent la date de cessation d'emploi. En vertu du Régime et de certaines ententes de cessation d'emploi, la Société est tenue de verser aux titulaires d'options licenciés un montant en espèces représentant toute plus-value des options pouvant être levées, afin de les annuler.

Sous réserve de certains événements antérieurs à l'expiration des options, tels que le licenciement motivé d'un employé, toutes les options pouvant être levées prennent fin au dixième anniversaire de la date d'octroi.

Un sommaire et l'évolution de la situation du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés sont présentés ci-dessous :

	2002		2001	
	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix de levée par action	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix de levée par action
En cours au début de la période	6 600 500	5,22 \$	9 995 000	5,00 \$
Octroyées	825 792	20,86	3 946 600	5,45
Levées	(14 037)	5,30	—	—
Confisquées/annulées	(209 713)	5,12	(7 341 100)	5,05
En cours à la fin de la période	7 202 542	7,01 \$	6 600 500	5,22 \$
Options pouvant être levées à la fin de la période	3 005 700	5,07 \$	2 297 400	5,01 \$

Fourchette des prix de levée	Options en cours à la fin de 2002			Options pouvant être levées à la fin de 2002	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée	Moyenne pondérée du prix de levée par action	Nombre d'options pouvant être levées	Moyenne pondérée du prix de levée par action
5,00 \$ à 5,60 \$	6 376 750	7,0 ans	5,22 \$	3 005 700	5,07 \$
17,13 \$ à 24,84 \$	825 792	9,3 ans	20,86 \$	—	—
	7 202 542	7,3 ans	7,01 \$	3 005 700	5,07 \$

## Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs

Conformément au régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, la Société émet, pour chaque administrateur, des options acquises en fonction d'une période de temps permettant d'acheter 60 000 actions ordinaires. Le prix de levée des options par action correspond à la juste valeur marchande de l'option à la date de l'octroi de l'option, qui est habituellement la date à laquelle le titulaire d'options devient un administrateur. Le tiers des options peut être levé chaque année à la date anniversaire de l'octroi, sur une période de trois ans. Les options ne pouvant être levées deviennent caduques lorsque le titulaire cesse d'être un administrateur, et les options pouvant être levées viennent à échéance 180 jours après la date à laquelle le titulaire cesse d'être un administrateur ou à la date d'échéance des options, soit au dixième anniversaire de la date d'octroi, selon la date la plus rapprochée.

Un sommaire et l'évolution de la situation du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs sont présentés ci-dessous :

	2002		2001	
	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix de levée par action	Options sur actions ordinaires	Moyenne pondérée du prix de levée par action
En cours au début de la période	420 000	18,00 \$	—	— \$
Octroyées	120 000	23,42 \$	420 000	18,00
En cours à la fin de la période	540 000	19,20 \$	420 000	18,00 \$
Options pouvant être levées à la fin de la période	140 000	18,00 \$	—	— \$

Fourchette des prix de levée	Options en cours à la fin de 2002			Options pouvant être levées à la fin de 2002	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée	Moyenne pondérée du prix de levée par action	Nombre d'options pouvant être levées	Moyenne pondérée du prix de levée par action
18,00 \$ à 23,48 \$	540 000	9,1 ans	19,20 \$	140 000	18,00 \$

## Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non employés

En 2002, la Société a établi un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'unités d'actions ») qui donne aux administrateurs le choix de recevoir des unités d'actions différées tenant lieu de paiement en espèces pour la totalité ou une partie de leur rémunération. Lorsqu'un administrateur se prévaut de ce régime, la Société crédite son compte du nombre d'unités d'actions différées (la valeur de chacune de ces unités équivalant à celle de une action ordinaire) égal au montant de la rémunération différée, divisé par la juste valeur marchande des actions ordinaires. Lorsque la Société verse des dividendes sur les actions ordinaires, les comptes des administrateurs sont crédités d'un montant équivalent sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Lorsque l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration, il reçoit un montant en espèces égal au nombre d'unités d'actions différées créditées à son compte, multiplié par la juste valeur marchande des actions ordinaires à la date à laquelle l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration ou à une date ultérieure que choisit l'administrateur, cette date devant en toute circonstance être antérieure à la fin de l'année civile suivante. Au cours de l'exercice terminé le 28 décembre 2002, la Société a émis un total de 9 470 unités d'actions différées en vertu du régime d'unités d'action et inscrit 243 \$ au titre de la rémunération des administrateurs.

## Notes complémentaires

28 décembre 2002 et 29 décembre 2001 (en milliers de dollars, sauf les données sur les actions)

### 14. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2002	2001
Débiteurs	(6 969) \$	26 280 \$
Stocks	(19 447)	(92 566)
Charges payées d'avance	(288)	(371)
Créditeurs et charges à payer	14 686	59 049
Impôts à payer	28 973	38 186
	<b>16 955 \$</b>	<b>30 578 \$</b>

### 15. ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

#### Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

Les paiements de location minimaux annuels exigibles en vertu des contrats de location à long terme pour les établissements et les locaux à bureaux s'établissent comme suit :

	2003	2004	2005	2006	2007	Par la suite
Total des obligations en vertu des contrats de location	144 851 \$	136 908 \$	126 108 \$	114 301 \$	101 692 \$	482 027 \$

La Société impute aux franchisés des charges locatives afin de recouvrer les loyers exigibles relatifs aux établissements.

#### Services de distribution

La Société a conclu une entente avec une tierce partie en vue de fournir des services de distribution aux établissements de la Société et ce, jusqu'au 31 décembre 2005. En vertu de cette entente, la tierce partie pourra imputer à la Société les frais spécifiés engagés lors de la prestation des services de distribution en plus de frais de gestion annuels.

#### Garanties

Au 28 décembre 2002 et au 29 décembre 2001, la Société avait fourni des garanties au titre des emprunts contractés par des franchisés auprès de différentes banques, garanties dont les montants s'élevaient respectivement à environ 429 000 \$ et 331 000 \$. À ces dates, diverses banques avaient accordé un montant total de 378 975 \$ et de 285 400 \$, respectivement, en lignes de crédit disponibles aux franchisés, et un montant total de 307 474 \$ et de 220 014 \$, respectivement, avait été utilisé en vertu de ces lignes de crédit.

#### Litiges

La Société a indemnisé Imperial Tobacco Canada Limited pour tous les droits d'action contre la Société pour la période antérieure au 4 février 2000. Par ailleurs, la Société est partie à certains litiges dans le cours normal des affaires.

De l'avis de la direction, l'issue éventuelle de ces litiges n'aura aucune incidence importante sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation de la Société. La direction a inscrit une provision liée à ces litiges, en fonction des hypothèses les plus probables relativement à leur règlement définitif.

## 16. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Produits dérivés sur taux d'intérêt

La Société a conclu des ententes relatives à des produits dérivés sur taux d'intérêt en vue de convertir une dette à taux variable au montant nominal de référence de 350 000 \$ en une dette à taux fixe. Les taux d'intérêt fixes à payer par la Société aux termes de ces ententes s'échelonnent de 6,07 % à 6,10 %. Les ententes viennent à échéance le 14 avril 2005.

En fonction des valeurs marchandes au 28 décembre 2002 et au 29 décembre 2001, la Société aurait subi des pertes de 21 804 \$ et de 20 966 \$, respectivement, pour résilier ces ententes relatives à des produits dérivés sur taux d'intérêt. Les valeurs marchandes ont été établies en fonction de renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

### Produits dérivés sur devises

La Société a conclu des ententes relatives à des produits dérivés sur devises en vue de convertir une dette d'un montant nominal de référence de 375 000 \$ US en une dette libellée en dollars CA. Ces ententes viennent à échéance le 14 juin 2004. Les gains ou les pertes de change découlant de ces ententes peuvent être réglés en espèces à l'échéance. Au 28 décembre 2002 et au 29 décembre 2001, des écarts de conversion de 11 438 \$ et de 19 967 \$, respectivement, liés à ces ententes ont été inclus dans les créances à long terme.

En fonction des valeurs marchandes au 28 décembre 2002 et au 29 décembre 2001, à l'exclusion des écarts de conversion mentionnés ci-dessus, la Société aurait subi une perte de 264 \$ et enregistré un gain de 1 028 \$, respectivement, pour résilier ces ententes relatives à des produits dérivés sur devises. Les valeurs marchandes ont été établies en fonction des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

### Risque de contrepartie

Des fluctuations dans les taux d'intérêt et de change sous-jacents aux ententes qu'a conclues la Société relativement à des produits dérivés sur taux d'intérêt et sur devises entraîneront des gains et des pertes liés aux marchés. Par ailleurs, la Société est susceptible de subir des pertes si l'une des contreparties aux ententes relatives aux produits dérivés manque à ses obligations. La Société a tenté de réduire le risque de contrepartie en choisissant de traiter avec de grandes institutions financières internationales.

### Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit découlant des débiteurs et des créances à long terme des franchisés. Le risque de recouvrement est atténué du fait que les soldes sont répartis entre bon nombre de franchisés différents.

### Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers représente le montant estimatif que recevrait ou paierait la Société si elle résiliait une entente à la date de présentation de l'information.

La juste valeur des débiteurs, de la dette bancaire et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en fonction de leur échéance à court terme. La juste valeur des créances à long terme, du passif à long terme et de la dette à long terme se rapproche de leur valeur comptable compte tenu des taux actuels du marché liés à ces instruments.

Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, la juste valeur des produits dérivés sur taux d'intérêt et sur devises est évaluée en fonction des taux actuels du marché et des renseignements fournis par les contreparties de la Société dans le cadre de ces ententes.

## 17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a engagé des frais et des charges d'administration de 2 295 \$ et de 2 165 \$ pendant les exercices terminés le 28 décembre 2002 et le 29 décembre 2001, respectivement, auprès de certains actionnaires qui détenaient collectivement 60 % des actions ordinaires de la Société au 28 décembre 2002.